

**Mémoire**

Bas Saint-Laurent

6211-09-007

**Problèmes environnementaux reliés au projet éolien de  
Northland Power sur les lots publics de la municipalité  
de St-Léandre  
et mesures de compensation suggérées.**

**présenté****aux****Bureaux d'Audiences Publiques en Environnement****Rédigé par**

**Blair Côté, Bc sc. Biologie  
Résident de St-Léandre**

**26 mai 2007****St-Léandre, Québec**

## **Introduction**

Le présent mémoire expose une mesure de compensation environnementale suite à l'implantation éventuelle du parc éolien Nortland sur le territoire de St-Léandre dans la MRC de Matane. Cette mesure présente des avantages pour toutes les parties impliquées dans le projet ainsi que pour toute la société Québécoise. La dite compensation consiste en la création d'une aire protégée sur des terres publiques intramunicipales. Les lots intramunicipaux concernés possèdent une biodiversité exceptionnelle pour la région. Le mémoire propose une description du projet et ses objectifs.

L'approche développée dans ce document se veut empirique, c'est à dire basée sur les observations personnelles d'un biologiste, sans développement scientifique élaboré. L'ensemble de ces informations peut toutefois être aisément collecté et vérifié si le projet est mis de l'avant.

## **Discussion**

Le projet éolien projeté prévoit différentes mesures de compensation. Compensation financières pour les propriétaires fonciers concernés, la municipalité et la MRC, dont la réfection des routes et chemins. Du point de vue environnemental, différentes études sont projetées ou en cours afin de diminuer ou évaluer les impacts possibles sur l'environnement. Toutefois il semble qu'aucune mesure directe ne soit proposé pour compenser l'environnement en tant qu'entité propre. Les habitats fauniques et leurs espèces sont pourtant directement concernés.

Les données actuelles tendent à démontrer que les impacts environnementaux des projets éoliens sont moindres que bien d'autres projets, comme l'hydroélectricité. Toutefois ces projets se traduisent après leur réalisation par une altération et un déficit net des habitats. Déboisement, mortalité aviaire, modification des domaines vitaux animal etc... Les bienfaits économiques du développement éolien sont jugés supérieurs à ces inconvénients par notre société. Peut être pourrait on penser à protéger directement les habitats fauniques concernés grâce aux revenus générés par le développement éolien. La création d'une aire protégée contribuerait à améliorer et à créer de nouveaux habitats et ce à des frais modérés considérant le résultat.

L'aire visée est ceinturée de milieux agro-forestiers. La pression forestière y est intense. On n'y retrouve que quelques forêts matures. Les forêts sont de plus sujettes à une sylviculture qui ne favorise pas la biodiversité, ex; élimination des feuillus pour favoriser l'épicéa sp. et le sapin baumier. Des activités de chasse, de trappe, et de pêche sont de plus très répandues sur l'ensemble du territoire. La conservation d'une partie du territoire favoriserait entre autre des espèces requérant des milieux stables et/ou matures, et d'en assurer la pérennité.

## **Description du projet**

Le projet consiste à créer une aire qui protégerait les habitats fauniques sur des terres publiques. Conservation signifie que les habitats ne subissent aucune altération directe du milieu de source humaine, sauf dans le cas d'une restauration

ou amélioration d'habitat. Donc pas de prélèvements ligneux pour des but lucratifs ni des activités cinégétiques de la faune aquatiques, terrestres et avaires plus limitées.

Outre l'octroi du statut d'aire protégée, des mesures proactives pourraient être envisagées pour restaurer ou améliorer des habitats, ex; nettoyage de rives de la rivière Petchedetz est (photo #1), reboisement de pins blancs (*Pinus strobus*), amélioration de milieux humides (réparation de digues naturels, photo #3). Il est à noter que la MRC emploie déjà une biologiste pour effectuer différents aménagements fauniques dans un cadre temporel et budgétaire très limité.

Aucune expropriation n'est nécessaire au projet. L'intégralité des baux de villégiatures et terrains devenus privés dans l'aire désignée peut être respectée. Les revenus que la MRC et la Municipalité en retirent sont donc conservés. Le parc du Mont Tremblant est un exemple de cette cohabitation. Le nombre de détenteurs de baux et de terrains sur l'aire visée est de plus déjà limité. Toutefois d'autres octrois de baux contreviendraient à l'esprit de conservation relié au projet.

L'objectif premier du projet en est un de conservation. Toutefois des effets de sensibilisations et d'éducation aux riches milieux naturels qui nous voisent sont aussi à considérer.

1.- Lieu géographique (illustration #1 en jaune); L'aire suggérée est sur les lots, ou parties de lots intramunicipaux (terre public des québécois) suivant de la municipalité de St-Léandre, 27A, 27, 26, 25 du bassin de la rivière blanche, 44, 43, 42, 41, 40, 39, 38, 36, 35, 34, 33, 32, 31, 30, 29, 28, 27, 26, 25, 24,23, 22, 21 du bassin de la rivière petchedetz. Ces lots intramunicipaux se présentent en trois groupes séparés par de très courtes distances, ils se succèdent presque de façon continue comme un tout.

2.- Territoire faunique; On retrouve sur ce petit territoire d'environ 14 km carrés le nombre de 15 lacs, 3 rivières, plusieurs ruisseaux d'eau vive, marais, vasières, montagnes, falaises, forêts mixtes, forêts boréales, champs, érablières climaciques, etc... De plus l'aire suggérée est le point charnière de trois bassins versants, soit celui de la rivière Petchedetz (vers la riv. Matane), la Rivière Blanche, et le lac Matapedia via le lac du Portage. Le territoire est restreint mais il contient une mosaïque impressionnante d'habitats, fréquentés par une faune diversifiée pour nos latitudes.

L'aire couverte par le présent projet présente une biodiversité élevée, et une multitude de milieux humides. La liste qui suit rapporte uniquement mes observations personnelles sur le territoire concerné. Pour fins d'exemple seules des espèces de mammifères et d'oiseaux fréquentant le territoire visé sont ici citées.

Mammifères; Musaraignes *sp.*  
Chiroptères *sp.*  
Souris sylvestre, *Peromyscus leucopus*  
Campagnole *sp.*  
Raton laveur, *Procyon lotor*  
Ours noir, *Ursus americanus*  
Renard roux, *Vulpes vulpes*  
Coyote, *Canis latrans*  
Martre d'Amérique, *Martes americana*  
Hermine, *Mustes erminea*

Vison d'Amérique, *Mustela vison*  
Moufette rayé, *Mephitis mephitis*  
Loutre de rivière, *Lutra canadensis*  
Linx du Canada, *Felis canadensis*  
Cerf de Virginie, *Odocoileus virginianus*  
Orignal, *Alces alces*  
Marmotte, *Marmota monax*  
Écureuil roux, *Sciurus carolinensis*  
Tamias Rayé, *Tamias striatus*  
Polatouche, *Glaucomys sabrinus*  
Castor, *Castor canadensis*  
Rat musqué, *Ondatra zibethicus*  
Porc épic, *Erethizon dorsatum*  
Lièvre d'Amérique, *Lepus americanus*

Oiseaux; Plongeon huard, *Gavia immer*  
Grand Héron, *Ardea herodias*  
Bernache du Canada, *Branta canadensis*  
Canard noir, *Anas rubripes*  
Canard Colvert, *Anas platyrhynchos*  
Canard branchu, *Aix sponsa*  
Sarcelle à ailes bleues, *Anas discors*  
Harelde kakawi, *Clangula hyemalis*  
Fulgule à collier, *Aythya collaris*  
Garrot à œil d'or, *Bucephala clangula*  
Grand harle, *Mergus merganser*  
Harle huppé, *Mergus serrator*  
Harle couronné, *Lophodytes cucullatus*  
Épervier brun, *Accipiter striatus*  
Épervier de cooper, *Accipiter cooperii*  
Autour des palombes, *Accipiter gentilis*  
Buse à queue rousse, *Buteo jamaicensis*  
Petite buse, *Buteo platypterus*  
Pyguargue à tête blanche, *Haliaeetus leucocephalus*  
Balbuzard pêcheur, *Pandion haliaetus*  
Gélinotte huppée, *Bonasa umbellus*  
Bécasse d'Amérique, *Scolopax minor*  
Chevalier grivelé, *Actitis macularia*  
Grand-duc d'Amérique, *Bubo virginianus*  
Engoulevent bois-pourri, *Caprimulgus vociferus*  
Colibri à gorge rubis, *Archilocus colubris*  
Martin pêcheur d'Amérique, *Ceryle alcyon*  
Grand pic, *Dryocopus pileatus*  
Pic flamboyant, *Colaptes auratus*  
Pic mineur, *Picoides pubescens*  
Hirondelle bicolore, *Tachycineta bicolor*  
Mésange à tête noir, *Poecile atricapillus*  
Paruline des ruisseaux, *Seiurus noveboracensis*  
Mésange bicolore, *Baeolophus bicolor*  
Sittelle à poitrine rousse, *Sitta canadensis*  
Roitelet à couronne dorée, *Regulus satrapa*  
Merle d'Amérique, *Turdus migratorius*  
Grive à dos olive, *Catharus ustulatus*

Grive solitaire, *Catharus guttatus*  
Geai bleu, *Cyanocitta cristata*  
Mésangeai du Canada, *Perisoreus canadensis*  
Corneille d'Amérique, *Corvus brachyrhynchos*  
Grand corbeau, *Corvus corax*  
Jaseur d'Amérique, *Bombycilla cedrorum*  
Viréo aux yeux rouges, *Vireo olivaceus*  
Paruline à croupion jaune, *Dendroica coronata*  
Paruline du Canada, *Wilsonia canadensis*  
Gros-bec errant, *Coccothraustes vespertinus*  
Sizerin flammé, *Carduelis flammea*  
Roselin familier, *Carpodacus mexicanus*  
Durbec de sapins, *Penicola enucleator*  
Bruant à gorge blanche, *Zonotrichia albicollis*  
Junco ardoisé, *Junco hyemalis*  
Bruant des neiges, *Plectrophenax nivalis*  
Quiscale bronzé, *Quiscalus quiscula*  
Nombreuses autres espèces de parulines et bruants.

Il est à noter qu'un inventaire aérien a été effectué par le promoteur pour identifier un éventuel nid de Pyguargue à tête blanche (espèce protégée). L'inventaire s'est révélé négatif. Ce type d'inventaire est certes efficace mais ne donne aucune certitude quand à la présence ou non de nid. Une bonne partie de la rive nord du lac Malfait et du lac Petchedetz est escarpée, peu accessible, sans perturbations humaines majeures et offre un grand champ visuel sur une aire de chasse, dominance de grands pin blancs, idéale pour la nidification de l'espèce. Toutes des caractéristiques types de l'habitat du pyguargue. Il n'est donc pas surprenant d'y observer l'espèce régulièrement, autant des sujets matures qu'immatures. De plus la vallée de la rivière Matane semble appréciée par l'espèce, puisqu'on y rencontre deux nids occupés; soit celui à proximité du pont du Grand Détour et celui du Lac Matane dans la réserve faunique de Matane. Cet état de fait pourrait faciliter le recrutement de nouveaux individus le long de cette vallée, donc accroître la probabilité de nidification dans l'environnement immédiat du Lac Malfait et Petchedetz.

Outre le Pyguargue à tête blanche, d'autres espèces de rapace fréquentent assidûment les vallées des deux rivières Petchedetz. Ils planent le long des crêtes bordant ces vallées à la recherche de leurs proies. Plusieurs éoliennes sont prévues sur ces même crêtes. Il apparaît invraisemblable que ces éoliennes n'entraîneront pas une dégradation majeure de leur habitat.

### **Développement éco-touristique lié au projet.**

La Corporation de développement local de St-Léandre a élaboré un projet éco-récréo-touristique bien mûri; le Projet Éco-récréo-touristique de la Grotte des Fées situé sur les lots publics de Saint-Léandre. Ce projet a déjà le soutien logistique du CLD de la MRC de Matane, 25 000 \$ issus du Pacte Rural, 600 \$ de la SADC de la région de Matane, et 48 000 \$ du CRE sont attendus sous peu. Plusieurs bénévoles qualifiés sont impliqués au projet. En collaboration avec emploi Québec, le projet prévoit initialement employer deux personnes. Le coût total de la première phase du projet est de 96 000 \$.

Le projet consiste en la création d'un sentier d'interprétation balisé, permettant l'accès au site enchanteur des chutes de la Grotte des Fées et du Lac Adèle. Le sentier serait localisé sur les terres publiques citées dans le présent mémoire. Le sentier témoignera du patrimoine faunique, historique, et culturel lié à notre région. Ce sentier sera sans doute le fer de lance de plusieurs autres phases associées au même projet. De splendides voies canotables, de nombreuses montagnes offrant des panoramas magnifiques sont aussi d'autres atouts présents sur ce petit territoire. À moyens termes, le projet vise entre autre à relier le sentier au réseau SIA (Sentier international des Appalaches), dont la visibilité à l'international est indéniable. Un tel développement vise la création d'un attrait majeur pour la région. Il ne reste que mettre le site en valeur tout en contribuant au développement touristique de notre région.

Toutefois la valeur même du projet est liée à la grande beauté naturelle des lieux. Les utilisateurs de sites éco-touristiques recherchent avant tout le caractère vierge de la nature et la tranquillité qu'elle peut offrir. La création d'une aire protégée garantirait d'autant plus la valeur du projet. Une aire protégée doit par définition exclure tout développement industriel. Les éoliennes du secteur sud (# 215, 97, 96, 214, 105, 218, 152, 151, 107, 106, 217) prévu par Northland Power sont donc en plus d'être un recul écologique un frein à un développement régional à long terme. Le gigantisme des structures, la dominance visuelle (sur des hautes élévations), le mouvement incessant et le bruit des éoliennes ne sont pas des éléments recherchés par les futurs randonneurs.

Notre communauté dispose donc d'un projet de développement durable des plus réalistes. Toutefois son potentiel est plus que menacé par l'éventuel développement éolien de Northland Power à St-Léandre. Est-il possible de retirer les éoliennes les plus au sud tout en conservant un projet éolien et un développement éco-récréo-touristique prometteur ? Oui.

### **Avantages et inconvénients du projet d'aire protégée.**

Les Avantages reliés au projet sont nombreux et touchent l'ensemble des intervenants.

- 1.- Permet la création d'un territoire faunique protégé.
- 2.- Proximité des citoyens qui peuvent y pratiquer des activités de plein air.
- 3.- Peut bénéficier aux écoles, dont l'école alternative de Val-Joubert et celle de St-Léandre qui seront situées à quelques kilomètres du site.
- 4.- Attrait touristique et développement potentiel de sentier.(exemple du projet de la Grotte des Fées, de la Corporation de développement de St-Léandre.
- 5.- Visibilité positive pour le promoteur, bon citoyen corporatif.
- 6.- Augmentation du recrutement pour des espèces tel l'omble de fontaine et l'original, donc augmentation du succès de pêche et de chasse pour les territoires avoisinant.

- 7.- Peu de gestion nécessaire pour la MRC une fois le projet réalisé.
- 8.- Bénéfice du développement éolien pour tous les citoyens.
- 9.- Mesure de compensation qui peut s'appliquer à d'autres projets éoliens futur au Québec.
- 10.- Allège le triste bilan de protection faunique du Québec.
- 11.- Financement possible du projet avec les redevances octroyées aux municipalités pour développer des projets sans buts lucratifs.

Inconvénients.

- 1.- Perte de revenu forestier pour la MRC.
- 2.- Processus parfois long pour parvenir au statut d'aire protégée

### **Cadre du statut d'aire protégée.**

L'aire protégée peut être créée par la municipalité, la MRC ou le Gouvernement du Québec. Dans les trois cas le développement industriel en est exclu. Le statut d'aire protégée peut être très flexible, différentes activités peuvent y être pratiquées. Le Québec s'est fixé l'objectif minimal d'avoir 8% de son territoire en aire protégée. Pour ce faire différentes audiences sont prévues au Québec pour consulter les citoyens et prendre en considération leurs suggestions de territoires à protéger. La tâche étant considérable on procède région par région. L'année 2008 est consacrée pour notre région, Bas St-Laurent, Gaspésie, Îles de la Madeleine. Après avoir contacté La Direction du Patrimoine Écologique responsable des aires protégées au Québec, on a souligné que tout développement industriel hypothéquait sérieusement la candidature d'une éventuelle aire protégée. Le développement éolien ayant été clairement mentionné comme industriel, le projet éolien actuel de Northland Power nuit physiquement et légalement à une protection ultérieure de ce très riche territoire.

Le critère dominant favorisant la sélection d'une aire protégée est la biodiversité dans son contexte régional. Le caractère vierge du territoire et la présence de milieux humides sont aussi des considérants de premier ordre.

De part la grande variété d'habitats rencontrés, avec une prédominance de milieux humides, et les nombreuses espèces les fréquentant, seule le caractère vierge du territoire apparaît limitant. Certaines parties de forêts difficiles d'accès sont demeurées intactes, bien d'autres subissent différentes coupes données à contrats par la MRC. La création de nouveaux chemins, d'un pont, l'élargissement d'anciens chemins, et le déboisement relatif à l'implantation des éoliennes ne seront que d'autres altérations majeures dans ce milieu exceptionnel.

Le développement éolien dans ce secteur ne constitue pas en soi une catastrophe écologique, mais il confirme et accélère la dégradation de son environnement. De plus la présence d'éoliennes nuit techniquement à un éventuel statut d'aire protégée pour le territoire. D'un point de vue environnemental il s'agit

d'une erreur. Cette erreur est à mon point de vue due à plusieurs facteurs, les principaux sont;

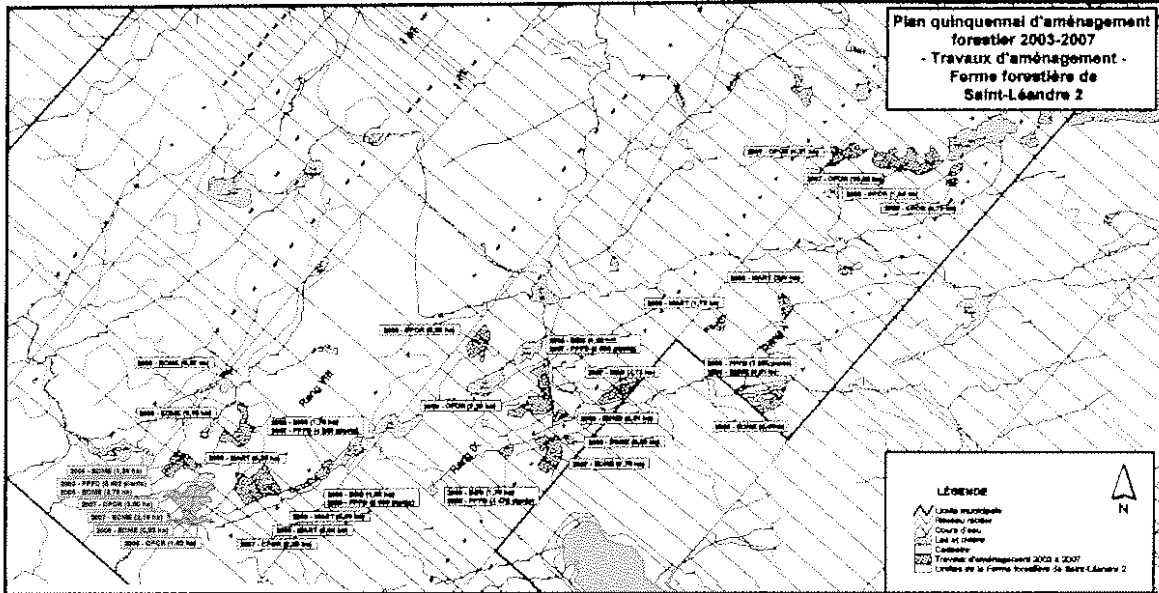
- 1.- Ignorance, c.-à-d. un manque de connaissances scientifiques sur les richesses des écosystèmes concernés.
- 2.- Un manque d'intégration et de considérations pour les données dont la MRC dispose déjà. Des diagnostics de lacs et différentes interventions fauniques sont chaque année effectuées par la MRC. Cette dernière dispose donc de nombreuses observations empiriques et données scientifiques.
- 3.- Considérations environnementales très secondaires aux considérations d'ordre économiques.

### **Conclusion.**

Le développement éolien au Québec est sans doute un pas dans la bonne direction d'un développement plus durable. Il semble que le gouvernement l'utilise comme outil de développement régional. En Gaspésie les parcs éoliens projetés sont essentiellement concentrés le long du littoral en zone habitée. Les conditions de vent plus continentales semblent pourtant aussi très favorables au développement éolien (ex. Murdochville). Mais pour obtenir une rentabilité supérieure il convient de limiter la distance pour intégrer l'énergie produite au réseau actuel. La Gaspésie est économiquement défavorisée, rendant d'autant plus les considérations économiques l'objet central de tout développement, aux dépens de considérations sociales à long terme. Le projet de Northland Power inc. sur le territoire de la municipalité de St-Léandre promet différentes formes de développement économiques pour la région. Toutefois il semble que les retombées n'entraînent aucun développement bénéfique pour l'environnement du point de vue de la faune et de ses habitats. Le promoteur, suivant les règles fixées par le gouvernement provincial, la MRC et la municipalité, n'est pas le premier à cibler pour combler cette lacune. Tout développement industriel de cette envergure devrait inclure une partie des redevances pour compenser ou améliorer le bilan environnemental du territoire. Le projet actuel prévoit d'installer des éoliennes dans un territoire présentant une très grande biodiversité, autant au point de vue faunique que des habitats. Dans le cadre du projet éco-récréo-touristique de la Grotte des Fées, cette ressource est exploitée dans un contexte de développement régional dont les retombées seront énormes pour la région. L'implantation d'éoliennes dans ce secteur vient contrecarrer une initiative lancée depuis près de deux ans et dont la réalisation doit s'amorcer à l'été 2006. En plus de dégrader et morceler les habitats sur des terres publiques qui mériteraient d'être protégées, l'impact est négatif sur le plan du développement touristique régional. Le développement éolien éventuel sur ces lots intramunicipaux publics nuit de plus à une possible accession au statut d'aire protégée, évaluation qui débutera officiellement pour la Gaspésie en 2007 par la Direction du Patrimoine Écologique. Le présent mémoire désire donc exposer que les éoliennes prévues suivantes, 218, 152, 151, 107, 106, 217, 215, 97, 96, 214, 105, sont pour chacune d'entre elles une erreur d'un point de vue écologique. Outre le point de vue strictement biologique des projets de développement éco-récréo-touristiques sont présentement en cours de réalisation. Ces projets ont déjà reçu du financement et d'autres sont à venir, toutefois leur valeur est liée de façon *sine qua non* à la destinée de l'aire protégée souhaitée et nécessaire. Les éoliennes du secteur sud ont



donc des inconvénients sociaux-économiques concrets. L'ignorance et le manque de considérations scientifiques (biologiques et sociales) semble être ici en cause. Une évaluation écologique plus poussée excluant un financement direct des parties économiquement intéressées au projet éolien (Northland power et Hydro Québec) permettrait sans doute de valider scientifiquement ce mémoire. J'espère que le Gouvernement du Québec saura protéger notre patrimoine écologique collectif ici menacé par un développement excessif. Oui à l'éolien, mais pas n'importe où et pas à n'importe quel prix.



**Illustration #1 (provenant de la planification forestière de la MRC)  
 Les zones délimitées en jaune pâle sont les lots concernés dans le présent mémoire.**